

ment menacés par la concurrence des pays en développement les plus avancés. La Corée, Singapour, Hong-Kong et Taiwan menaceraient six grands secteurs manufacturiers au pays: les textiles, le vêtement, les produits forestiers, les appareils électriques, les articles en cuir et la chaussure, les jouets et les articles de sport. Le Conseil estime qu'en 1971, 250 000 travailleurs étaient employés dans ces industries, ce qui représentait 15 p. cent de tous les emplois du secteur secondaire ou trois p. cent de l'emploi total au Canada. Ce qui est plus grave d'un point de vue politique, c'est que les industries touchées sont très fortement concentrées en Ontario et au Québec. Écartant d'emblée la possibilité que les travailleurs du Canada central puissent adopter la «solution des Maritimes», qui consiste à déménager dans l'ouest du pays où les emplois ne manquent pas dans les secteurs industriels en pleine expansion, le Conseil économique laisse entendre qu'il n'existe que deux solutions de rechange dignes de considération:

Dans une perspective plus réaliste, il faut se demander si . . . (l'équilibre politique régional) . . . doit être maintenu par une tentative de plus en plus difficile — et, au fond, peut-être sans espoir — de sauvegarder les emplois au moyen d'un régime de protection contre les importations ou . . . par l'adoption d'une stratégie vigoureuse visant à insuffler un regain de vie aux régions vulnérables, au moyen de programmes d'adaptation industrielle et de redéploiement des ressources destinés à remplacer les activités qui, à l'heure actuelle, ne sont plus concurrentielles.

Le Conseil économique a décidé d'opter pour la dernière solution. Le grand problème, cependant, est que ce programme d'adaptation et de redéploiement industriels, qui exige une planification au niveau fédéral et un consensus national sur la création et le financement d'un fonds de 4 milliards de dollars destiné à la «renaissance régionale», doit être lié de près à un échéancier de libéralisation des échanges. Cette stratégie intégrée exige en outre qu'on s'entende à l'avance sur une date à partir de laquelle serait entreprise « . . . la réduction des obstacles aux importations dans les secteurs vulnérables . . . » Ce «point de déclenchement» proposé par le Conseil serait atteint dans une quinzaine d'années environ et indiquerait que les conditions idéales seraient enfin réunies, c'est-à-dire « . . . un taux de chômage donné pour l'ensemble du Canada, . . . une conjoncture générale favorable et un rythme satisfaisant de croissance de l'emploi ». Non seulement s'agit-il là du moment où serait mis en œuvre le programme de libéralisation des échanges, mais c'est aussi la date la plus rapprochée où le Conseil entrevoit la moindre possibilité de déliement de l'aide bilatérale. Il y a lieu de faire ici plusieurs observations générales. Premièrement, le Conseil économique tient pour acquis que la volonté politique nécessaire pour appliquer une stratégie aussi dispen-

dieuse et complexe existe bel et bien au Canada, que ce soit au niveau fédéral, régional ou provincial. Prenons un seul exemple pour montrer ce que cela peut représenter en fait d'engagement politique. Le Conseil propose comme moyen possible de mettre en œuvre la stratégie:

. . . la création d'une société d'aménagement — du moins pour la région du centre du Québec et de l'est de l'Ontario — qui serait chargée d'exécuter la stratégie intégrée mise au point par le gouvernement fédéral et les provinces.

Étant donné la présence d'un gouvernement du Parti québécois au Québec et la susceptibilité plus générale des Québécois à l'égard d'une intrusion fédérale dans leurs affaires, il y a fort peu de chances qu'apparaisse la volonté politique nécessaire à une action concertée entre Ottawa et cette province. Deuxièmement, les auteurs du rapport admettent que les pays en développement les plus avancés seront les premiers à bénéficier de la stratégie. D'ici là, et même après, la plupart des pays du Tiers monde ne se verront pas accorder les réductions tarifaires dont ils ont tant besoin pour échapper à leur condition de «sous-développement». Troisièmement, les pays sous-développés les plus pauvres comptent énormément sur l'aide, et pourtant, on ne saurait envisager de délier notre aide bilatérale, et donc de la rendre plus conforme à leurs besoins, avant au moins une quinzaine d'années encore, c'est-à-dire jusqu'à ce que se produise le déclic magique qu'on appelle le «point de déclenchement». Quatrièmement, le maintien à court terme de politiques protectionnistes en dépit des revendications réformistes de plus en plus véhémentes du Tiers monde n'aidera en rien la promotion des exportations canadiennes au-delà des marchés déjà pénétrés. Enfin, dernière observation mais non la moindre, le Conseil considère comme réglés les problèmes de «sous-développement» auxquels le Canada lui-même fait face. Il ne vient nullement à l'idée des auteurs que l'avenir de nos industries vulnérables est peut-être déjà entre les mains d'agents étrangers.

Lacunes fondamentales

Pour un commun avenir décrit d'un point de vue simpliste la situation économique des pays du Tiers monde. L'analyse du Conseil économique du Canada s'appuie sur une fausse croyance, celle de la pertinence du modèle économique libéral de développement. Les auteurs ne se sont pas rendu compte que les revendications politiques visant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international découlent directement d'un état chronique de sous-développement dans la majorité des pays du Tiers monde. Si la théorie de l'aide s'est modifiée dans le sens d'une plus grande préoccupation pour les incidences sociales des projets de développement et la satisfaction des besoins fondamentaux, d'autres réformes majeures s'imposent dans les structures commerciales, monétaires et financières